



6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322

75703 PARIS Cedex 13

Site Internet : www.unsadouanes.fr

Tél. : 07.66.32.18.59

Mél : unsadouanes@douane.finances.gouv.fr

PARIS, LE 19 JANVIER 2021

*Madame la Directrice Générale des Douanes
et des Droits Indirects
11 rue des deux communes - 93558 Montreuil Cedex*

Objet : Inscription concours interne contrôleur des douanes suite à modification du JORF.

Réf. : 01-2021

Madame la Directrice Générale,

L'UNSA Douanes vous interpelle sur les conditions pour concourir au concours interne de Contrôleur des Douanes, JORF n°0201 du 18 août 2020.

Il est prévu par ce JORF que la modalité des 4 années d'ancienneté dans le service public pour prétendre à passer le concours en interne est appréciée à la date d'établissement de la liste des candidats admis au concours.

Alors que l'appréciation de la modalité des 4 années était au 1^{er} janvier de l'année du concours comme écrit sur le site internet de la Douane ([Recrutement par concours interne ImprimerEnvoyer par emailPartager | Portail de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects](#)). De ce fait, des collègues et des fonctionnaires ont pu être induits en erreur.

L'UNSA Douanes vous demande de bien vouloir autoriser les agents pouvant bénéficier de cette évolution à pouvoir s'inscrire dès à présent au concours interne.

Veuillez croire, Madame la Directrice Générale, en l'assurance de ma considération distinguée.

Gregory DUCORNETZ
Secrétaire général UNSA DOUANES